VILLE DE CLERMONT FERRAND

LE MAIRE
DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ainsi conçu :
"Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints",

VU les délibérations du Conseil Municipal du 27 mars 2026,

VU le procès-verbal et ses annexes de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026 portant élection du Maire et des Adjoints,

VU le tableau du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 avril 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

VU les arrêtés municipaux fixant les délégations de fonctions aux Adjoints en date du 12 mai 2026 et 03 juillet 2026 et fixant délégations de fonctions à deux conseillers municipaux en date du 15 juillet 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 :

M Alexis BLONDEAU, Adjoint, reçoit délégation pour assurer :

Du 22 Juillet au 19 août inclus les services concernant :

LES RELATIONS AUX ÉLUS ET LES GROUPES POLITIQUES

LES ENQUÊTES PUBLIQUES et donc tout acte nécessaire dans le cadre de la procédure dont les arrêtés portant avis d'enquête publique

ARTICLE 2 :

M Stanislas RENIÉ, Adjoint, reçoit délégation pour assurer :

Du 07 août au 23 août inclus les services concernant :

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Mettre en œuvre la Police Municipale de la sécurité et de la tranquillité publique : pouvoirs de police générale et polices spéciales ayant pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique
- Instaurer des relations partenariales avec la Police et la Justice :
 - Transmissions obligatoires et régulières d'informations sur la délinquance, les résultats obtenus, l'exécution des peines et la prévention de la récidive
 - Association à la définition des actions de lutte contre l'insécurité
 - Participation à des Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance (GLTD)

- Lutter contre le bruit en lien avec les actions engagées par la Métropole sur ce sujet
- Déployer la vidéoprotection à partir des phénomènes de délinquance constatés en concertation avec la Police Nationale
- Être le référent des équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la sécurité

TRANQUILLITÉ

- Prendre en compte la condition animale et l'animal en ville : fourrière animale, réglementation sur les chiens catégorisés « dangereux », cohabitation homme-animal et gestion des animaux liminaires
- Lutter contre les tags

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

- Suivre les études de sûreté et de sécurité publique

PROTECTION DES POPULATIONS

- PRÉVENIR LES RISQUES MAJEURS
 - Plan Communal de Sauvegarde
 - Plan Prévention des Risques Inondation

- ASSURER LA SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS
 - Application de la réglementation concernant la sécurité du public
 - Suivi des Commissions de sécurité
 - Déploiement de la législation relative aux immeubles menaçant ruine et aux procédures de péril

- AFFAIRES MILITAIRES
 - Affaires militaires - Recensement citoyen
 - Défense Nationale

POLITIQUES MÉMORIELLES

- Participer aux commémorations
- Être le référent de la Maison du Combattant

COORDINATION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Organiser et optimiser la logistique municipale
- Être le référent des équipements, installations et bâtiments communaux affectés au fonctionnement général du service public

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Assurer le suivi :
 - Des affaires juridiques
 - Des procédures dans le cadre des occupations illégales du domaine communal (privé ou public)
 - Être le référent des lieux funéraires
 - Elections
 - Recensement de la population

ARTICLE 3 :

M Stanislas RENIÉ, Adjoint, reçoit délégation pour assurer :

Du 25 juillet au 23 août inclus les services concernant :

URBANISME

- Instruire, délivrer et contrôler les autorisations d'occupation des sols (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable, procès-verbaux d'infraction...)
- Instruire les autorisations d'occupation des sols concernant la sécurité des bâtiments et équipements recevant du public
- Signer des certificats d'urbanisme

PLANIFICATION ET POLITIQUE FONCIÈRE

- Mettre en œuvre les outils de réserve (relations avec EPF Auvergne) et de maîtrise foncière :*
 - actes de cession et d'acquisition et de mise à disposition immobilière
 - procédure d'expropriation
 - définition des périmètres de préemption urbain et exercice du droit, en lien avec le droit de préemption commercial

NATURE EN VILLE

- Assurer la promotion, le déploiement puis le suivi des autorisations des permis de végétaliser, des jardins familiaux et des jardins partagés

EAU EN LIEN AVEC LA METROPOLE

- Promouvoir une utilisation raisonnée de l'eau potable

ARTICLE 4 :

M Stanislas RENIÉ, Adjoint, reçoit délégation pour assurer :

Du 20 juillet au 05 août inclus les services concernant :

POLITIQUE CULTURELLE

- Assurer la représentation de la Ville (désignation du Préfet de Région) à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture
- Assurer le suivi du marché dédié aux arts plastiques Place des arts
- Être le référent des équipements, installations et bâtiments à vocation culturelle, socioculturelle et artistique

AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

- Accueil ou réception de représentants diplomatiques et de délégations étrangères
- Participation à des travaux et réunions de groupes de pays organisés par Cités Unies France et l'Association Française des Conseils, Communes et Régions d'Europe

ARTICLE 5 :

M Stanislas RENIÉ, Adjoint, reçoit délégation pour assurer :

Du 25 juillet au 17 août inclus les services concernant :

SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

- Mettre à disposition des associations des salles, locaux divers, matériel, véhicules...
- Assurer le suivi des centres associatifs ainsi que celui des salles de quartier qui sont liées à la vie associative
- Être le référent des équipements, installations et bâtiments à vocation associative

RELATIONS USAGERS

- Faciliter l'accès à l'information et aux données publiques / CADA
- Assurer le suivi du service Guichet Unique Enfance-Familles
- Assurer le suivi de l'Etat-civil et du funéraire

ARTICLE 6 :

M Stanislas RENIÉ, Adjoint, reçoit délégation pour assurer :

Du 20 juillet au 05 août inclus les services concernant :

JEUNESSE

- Être le référent des équipements, installations et bâtiments dédiés à la jeunesse

SPORTS

- Instruire et signer les arrêtés de fermeture des terrains sportifs
- Être le référent des équipements, installations et bâtiments à vocation sportive

ACTIVITÉS SPORTIVES DE PROXIMITÉ

- Suivre les activités sportives de proximité et être l'interlocuteur des acteurs qui les conduisent

ARTICLE 7 :

M Alexis BLONDEAU, Adjoint, reçoit délégation pour assurer :

Du 10 au 31 août inclus les services concernant :

ENFANCE

- Déployer une politique en matière d'enfance : activités, séjours de loisirs
- Être le référent des équipements, installations et bâtiments dédiés à l'enfance

PETITE ENFANCE

- Être le référent des équipements, installations et bâtiments dédiés à la petite enfance
- Traiter les demandes liées à l'accueil des enfants

EDUCATION

- Engager la compétence de la Ville en matière de périmètres et d'inscriptions scolaires en lien avec la carte scolaire de l'Éducation Nationale
- Suivre la vie scolaire et les crédits gérés pour ce sujet à la Caisse des écoles (établissement public autonome)
- Être le référent des équipements, installations et bâtiments à vocation scolaire et périscolaire

VIE UNIVERSITAIRE ET ÉTUDIANTE

- Suivi de la Manifestation Clermont fête ses étudiants
- Représentations de la Ville dans les instances et les organismes universitaires
- Référent pour les équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la vie étudiante et universitaire

ARTICLE 8 :

M Stanislas RENIÉ, Adjoint, reçoit délégation pour assurer :

Du 03 au 19 août inclus les services concernant :

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- Assurer la police du stationnement et de la circulation pour les dispositions temporaires
- Prendre les autorisations concernant les taxis
- Instruire et signer les arrêtés pour travaux de nuit

PARTAGE ET ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC

- Prendre les dispositions administratives permettant l'occupation du domaine public
- Veiller à la propreté et plus largement à l'entretien de l'espace public en lien avec la Métropole
- Assurer le suivi de la gestion des encombrants, de l'éclairage public et de la voirie (participation au pôle de proximité) en lien avec la Métropole

ARTICLE 9 :

M Alexis BLONDEAU, Adjoint, reçoit délégation pour assurer :

Du 03 au 06 août inclus et du **10 au 14 août** inclus les services concernant :

PERMIS DE LOUER

- Contrôle effectué sur la base des demandes d'autorisation préalable avant toute mise en location, pour tout logement du parc locatif privé
- Instruction technique et administrative des dossiers (analyse, visite éventuelle, décision)
- Signature des décisions d'autorisation, de réserve et de refus

ARTICLE 10 :

M Stanislas RENIÉ, Adjoint, reçoit délégation pour assurer :

Du 22 juillet au 23 août inclus les services concernant :

FINANCES

- Assurer le suivi du budget (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire et compte financier unique) et plus largement des finances de la Ville (ensemble des opérations financières de la Ville)
- Favoriser l'optimisation des recettes, les partenariats financiers et le mécénat
- Assurer le suivi de la commande publique (marchés publics et délégations de Service Public)

ARTICLE 11 :

M Alexis BLONDEAU, Adjoint, reçoit délégation pour assurer :

Du 10 au 21 août inclus les services concernant :

- Être le référent pour les équipements, installations et bâtiments à vocation sociale et concernant le secteur des personnes en situation de handicap

ARTICLE 12 :

Messieurs les Adjoints mentionnés dans le présent arrêté reçoivent également délégation de signature de Monsieur le Maire dans leurs domaines de compétences respectifs.

ARTICLE 13 :

Les mesures du présent arrêté prévalent en cas de contradiction avec les dispositions des autres arrêtés antérieurs notamment les dispositions des arrêtés municipaux fixant les délégations de fonctions aux Adjoints en date du 12 mai 2026 et 03 juillet 2026 et fixant les délégations de fonctions à deux conseillers municipaux en date du 15 juillet 2026 portant délégation en vigueur.

ARTICLE 14 :

Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

ARTICLE 15 :

La Direction Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 JUIL. 2026

Le Maire,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Notifié le 22 JUIL. 2026
- Transmis au représentant de l'Etat le 22 JUIL. 2026
- Publié par mise en ligne le 22 JUIL. 2026

Julien BONY